

Fiscalité

Qu'est-ce qui va changer concernant l'ISF ?

L'ISF

Depuis le [1^{er} janvier 2011](#), chaque personne doit payer l'Impôt de Solidarité sur la Fortune (ISF) à partir d'un patrimoine de 1,3 million d'euros. Dans le programme l'Avenir en Commun de la France Insoumise, nous souhaitons [renforcer l'ISF](#). Pour cela, nous baisserons ce seuil [de 1,3 million à 1 million d'euros](#). Ainsi, nous pourrions [alléger les impôts](#) des familles les plus modestes.

La France Insoumise compte aussi changer les droits de succession, nous avons réalisé [une réponse à ce sujet](#).

Référence ID de l'article : #1106

Auteur : CitronVert

Dernière mise à jour : 2017-04-19 20:04